

# Le 118 218 manque son procès contre Orange

Rappels des faits : au début du mois de janvier, le 118 218 (filiale du britannique The Number) poursuit Orange. Le service de renseignements reproche à l'opérateur de favoriser le service 118 712 de France Télécom alors que les règles lui imposent de rester neutre.

Aujourd'hui, la plainte à l'encontre de la filiale de FT a été balayée par le tribunal de commerce de Paris. Du coup, le 118 218 devra verser à Orange 3.000 euros, pour payer les frais de procédure. Selon deux constats d'huissier et plusieurs témoignages présentés par le 118 218, le service client d'Orange indiquait la procédure à suivre, et le numéro à composer, pour accéder à son service de renseignements dès la fermeture du 12. Mais Orange n'a pas apprécié et a présenté d'autres témoignages selon lesquels son service client ne s'est pas livré à cette pratique. Le juge a estimé que les arguments du Numéro étaient insuffisants. Pour autant, le 118 218 ne va pas en rester là. Il affirme dans un communiqué avoir procédé à une nouvelle vague d'appels, toujours sous contrôle d'huissier vers le 712. *« Ces appels démontrent que les télé-opérateurs du 712 recommandent, pour une part significative des appels, le nouveau numéro 118 de France Télécom Orange et confirment les griefs du « 118 218 ». En conséquence, le « 118 218 » a décidé de saisir la Cour d'Appel de Paris et d'alerter le régulateur des télécoms de la situation ».* Rappelons que le 118 218 a entamé une autre procédure contre France Télécom. Il reproche à l'opérateur historique de pratiquer une rétention de ses données. En clair, les utilisateurs du service de renseignements de France Télécom ont accès à plus d'informations que ceux utilisant des services concurrents.